

Paris, le 5 juillet 2019

**Charte des engagements du G7 relative à la coopération en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels avec les pays en développement :**

***Autonomiser les individus et assurer une croissance économique durable***

Un enseignement et une formation techniques et professionnels (EFTP) de qualité sont essentiels pour autonomiser les jeunes grâce aux connaissances et aux compétences dont ils ont besoin pour le marché du travail et la société dans son ensemble, depuis l'enseignement primaire et secondaire, dans le cadre d'un apprentissage tout au long de la vie qui optimise les capacités de production. Un EFTP adapté aux besoins du marché suppose de collaborer étroitement avec diverses parties prenantes, parmi lesquelles des employeurs des secteurs public et privé, notamment par une formation pratique en entreprise.

Alors que les pays sont confrontés à des difficultés pour leur avenir, notamment de nouveaux modèles économiques, de nouveaux modèles d'organisation du travail, les changements démographiques, les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, le déficit de gouvernance et de capacités institutionnelles, le manque d'accès à l'énergie et l'augmentation des inégalités, un EFTP efficace constitue un moteur important du changement, en particulier dans les pays en développement, car il favorise l'autonomisation et l'employabilité, en particulier des femmes, sous réserve d'être étroitement lié aux besoins des marchés du travail et des apprenants. En favorisant la disponibilité de salariés qualifiés, il stimule la capacité d'innovation des entreprises et des pays, améliore l'employabilité et permet de progresser sur la voie d'une solidarité économique et sociale accrue et de la viabilité environnementale. Pour réussir cette transformation, il faudra adopter de manière plus générale les innovations numériques, notamment en améliorant constamment les compétences des travailleurs, tant au plan technique que managérial.

En outre, il faut faire davantage pour que l'éducation à tous les niveaux augmente l'employabilité et prépare de manière efficace tous les apprenants, hommes et femmes, quelles que soient leurs origines sociales, à une vie d'adulte épanouissante. Nous entendons soutenir cet effort en renforçant la qualité de l'EFTP dans le cadre de notre coopération avec les pays en développement pour le rendre attractif, pertinent et accessible à tous, et qu'il favorise l'autonomisation. Une attention particulière sera accordée aux femmes car elles occupent une part bien trop faible des emplois formels à travers le monde.

L'EFTP est souvent sous-financé dans les budgets nationaux de la plupart des pays en développement. La communauté internationale a commencé à traiter la question dans différents contextes en réaffirmant combien l'EFTP est important pour l'acquisition et le développement des compétences de demain d'une manière inclusive et favorisant l'égalité des sexes. Dans le prolongement de ses travaux et déclarations antérieurs, le G7 reconnaît en outre qu'il importe de développer les compétences de chacun en fonction du marché dans le cadre du développement des pays, et il préconise des actions plus ciblées pour renforcer les activités des pays donateurs dans ce secteur et leur cohérence, ainsi que la coordination entre les États, le secteur privé et les acteurs internationaux. Nous soutenons, dans notre coopération avec les pays en développement en vue de définir des mesures d'EFTP efficaces et ouvertes à tous, les quatre principes directeurs de l'EFTP ci-après lorsqu'ils sont conformes aux aspirations et aux priorités des pays en développement partenaires.

1. Promouvoir un système tiré par la demande et axé sur l'employabilité

- Chercher à améliorer l'efficacité et la cohérence de la coopération en matière d'EFTP en associant systématiquement le secteur privé à la conception, à la mise en œuvre et au financement des systèmes d'EFTP et en permettant la mobilisation des ressources nationales dans le domaine de l'EFTP ;

- Renforcer tant la collecte que l'analyse de données fiables ventilées par sexe afin de soutenir le suivi de l'efficacité des systèmes et des programmes d'EFTP, qu'ils soient officiels ou non, et de promouvoir la création de systèmes efficaces d'information sur le marché du travail ;

- Encourager la création de filières permettant une transition efficace entre l'éducation et le monde du travail, notamment en favorisant la mise en place de fondements solides en lecture et en calcul, et en alimentant une culture d'apprentissage en continu en entreprise, d'entrepreneuriat et d'innovation pour tous, ainsi qu'en dialoguant avec les employeurs pour s'adapter à leurs besoins, accroître l'employabilité des jeunes et améliorer les compétences individuelles.

## 2. Améliorer la gouvernance de l'EFTP en soutenant les partenariats pluriacteurs et une meilleure coordination

- Encourager le renforcement des capacités des pouvoirs publics dans les pays en développement, à leur demande, pour mettre au point des systèmes d'EFTP plus robustes, mieux coordonnés, guidés par la demande et ouverts à tous, notamment des systèmes de certification des compétences et d'habilitation ;

- Renforcer le dialogue social, la coordination, les stratégies d'EFTP et les instruments nationaux et internationaux impliquant plusieurs parties prenantes, en associant les ministères et les organismes ministériels compétents ainsi que les établissements de formation, les universités, les secteurs officiel et informel, les syndicats et les associations professionnelles, les collectivités et les communautés locales, tous les salariés et apprentis de façon équitable ainsi que la société civile, en s'adaptant aux spécificités de chaque secteur de l'économie pour que chaque partie prenante soit impliquée dans l'amélioration de l'EFTP ;

- Promouvoir la coopération entre les formateurs de l'EFTP ainsi que le renforcement de leurs capacités, le cas échéant grâce à des échanges entre pairs et au partage de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques au niveau interrégional.

## 3. Améliorer la qualité et l'efficacité

- Envisager des investissements et des mécanismes nouveaux, innovants et durables s'appuyant sur des partenariats nationaux et internationaux pour fournir, en tant que de besoin : (i) des infrastructures de qualité dans les écoles et les entreprises, (ii) des programmes tirés par la demande sur les compétences de transformation, qui soient adaptables en fonction des besoins des apprenants, des enseignants et des formateurs, ainsi que du marché du travail ; (iii) des enseignants et des formateurs compétents et qualifiés dans les écoles et les entreprises grâce à une politique de formation modernisée prévoyant un apprentissage et un développement professionnels continus et permettant aux praticiens d'acquérir et d'entretenir une connaissance de l'entreprise grâce à l'interaction avec les employeurs ; et (iv) des filières d'apprentissage entre l'enseignement universitaire et l'EFTP ;

- Promouvoir l'élaboration de modèles souples et diversifiés d'EFTP reflétant les besoins des employeurs, des apprenants et des communautés locales, qu'il s'agisse de formations longues ou courtes, de possibilités d'apprentissage initial et tout au long de la vie, de modes d'apprentissage différents, notamment l'apprentissage, les qualifications et la validation d'un apprentissage formel, non-formel et informel en entreprise ;

- Promouvoir l'EFTP dans l'économie informelle, notamment en renforçant l'apprentissage traditionnel dans les petites entreprises, les microentreprises et les entreprises individuelles en associant les employeurs, en développant les capacités et la réactivité partagée des formateurs et en améliorant la reconnaissance des compétences et des qualifications ;

- Soutenir le renforcement des systèmes de reconnaissance de l'évaluation des apprentissages préalables par la création de cadres d'enseignement et de qualifications et de mécanismes d'assurance de qualité tels que le cadre africain de qualifications continentales, soutenu par un dialogue officiel entre les écoles et les employeurs afin d'encourager une certification professionnelle harmonisée, améliorée et à sa juste valeur.

#### 4. Promouvoir un système ouvert à tous favorisant l'égalité des sexes et ne laissant personne de côté

- Promouvoir des programmes d'EFTP mettant en œuvre des mesures efficaces qui contribuent à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la lutte contre toutes les formes de discrimination. L'EFTP doit prendre en compte tout particulièrement les femmes comme agents de changement en les dotant des compétences nécessaires pour entrer dans les secteurs dominés par les hommes tels que les professions liées au domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Des initiatives doivent identifier les approches qui soutiennent l'orientation professionnelle des filles et favorisent le succès économique des femmes en s'attaquant à la fois à la qualité insuffisante de l'éducation et à d'autres obstacles qui se dressent devant les femmes cherchant une formation ou un emploi, tout en sensibilisant les communautés locales, les employeurs, les programmes de mentorat, les centres de formation et les autorités à la nécessité de déconstruire les stéréotypes et de permettre à chacun de choisir sa profession ;

- Rendre l'EFTP plus accessible aux catégories de personnes défavorisées et vulnérables, aux personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques et aux populations rurales marginalisées, isolées ou déplacées, en leur apportant un soutien personnalisé et un environnement d'apprentissage sûr ;

- Promouvoir l'accès à l'EFTP des jeunes, notamment de ceux qui n'ont pas achevé un cycle total d'enseignement primaire et secondaire, et aux salariés de tous âges dont les moyens de subsistance ont été détruits par des facteurs environnementaux ou des réalités économiques modifiées.

Pour mieux nous concerter sur les questions stratégiques liées à l'EFTP et en améliorer les effets, nous aspirons à :

- Promouvoir l'amélioration des mécanismes de coordination dans les pays en développement, en nous efforçant d'obtenir la participation pleine et entière des pouvoirs publics des pays en développement, du secteur privé, des établissements de formation et des organisations internationales, y compris de l'Union africaine en tant que chef de file de l'EFTP sur le continent africain, en utilisant et promouvant la coordination locale lorsque la demande y est suffisante ;

- Renforcer les discussions régulières, le partage de bonnes pratiques et les principes de la présente Charte entre les pays du G7 et les acteurs de l'EFTP grâce à la promotion de séminaires d'experts sur l'EFTP, ouverts à tous les pays volontaire et aux partenaires intéressés (parrains, institutions nationales et internationales, organisations internationales d'aide au développement, associations d'enseignants et entreprises privées). Cela pourrait se faire au niveau national grâce aux groupes de coordination locale ;

- Envisager d'apporter notre appui, aux niveaux régional et international, aux organisations et aux plateformes existantes, notamment le Groupe de travail inter-institutions sur les indicateurs de l'EFTP, coordonné par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), notamment par d'éventuelles contributions volontaires, le Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (UNEVOC) à Bonn et la Plateforme d'expertise en formation professionnelle de l'UNESCO (PEFOP) à Dakar, afin de promouvoir le partage de connaissances et de renforcer les capacités des dirigeants, des praticiens et des partenaires sociaux en matière d'EFTP.